

Information pour les médias

Révision totale de la loi sur l'alcool – Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation :

La nouvelle loi sur l'alcool manque sa cible

GastroSuisse se porte entièrement garant du respect des dispositions de protection de la jeunesse existantes et soutient les mesures adaptées. La révision de la loi sur l'alcool, dont le Conseil fédéral ouvre aujourd'hui la procédure de consultation, n'est toutefois pas une solution aux nouveaux problèmes sociaux, comme la consommation démesurée d'alcool chez les jeunes dans les espaces publics. Elle conduirait plutôt à une limitation disproportionnée de la liberté des clients ainsi que de l'industrie et du commerce.

GastroSuisse, la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse, est clairement et entièrement acquise aux dispositions de protection de la jeunesse existantes. L'hôtellerie-restauration n'a pas intérêt à vendre de l'alcool aux jeunes, et surtout à des mineurs de moins de 16 ou 18 ans. La consommation démesurée d'alcool chez les jeunes, comme celle qui préoccupe aujourd'hui notre société, a toutefois peu à voir avec l'hôtellerie-restauration. La consommation incontrôlée d'alcool chez les jeunes se situe presque sans exception en espace libre. La révision de la loi sur l'alcool néglige complètement de tels problèmes sociaux. En revanche, le législateur se concentre sur la volonté de limiter démesurément le client aussi bien que le commerce et l'industrie par des mesures inappropriées.

De nombreuses offres aux clients seraient limitées. Désormais, par exemple, ni la bière ni le vin ne devraient plus être offerts à des conditions avantageuses le vendredi et le samedi de 21 h 00 à 09 h 00; ce qui signifie entre autres la fin des Ladies-Nights. Des offres concernant des prix très intéressants pour le vin et la bière feraient l'objet d'une interdiction généralisée. Le restaurateur, qui désirerait payer une tournée de bière à ses clients pour fêter une victoire de l'équipe nationale suisse de football, serait menacé d'une amende. Des offres de menus à plusieurs plats, incluant le vin, telles qu'on les apprécie par exemple dans la haute gastronomie, seraient à l'avenir entravées.

GastroSuisse s'oppose avec véhémence aux mesures peu appropriées et à la sur-réglementation, qui ne sont ni dans l'intérêt du client, ni dans celui de la liberté d'entreprise.

Zurich, le 30 juin 2010

Pour des compléments d'information:

GastroSuisse, Marketing et communication, Brigitte Meier-Schmid,
Téléphone 044 377 53 53, maco@gastrosuisse.ch